

Matériel d'optimisation de l'irrigation

NEW

APPEL
À PROJETS
2023-2024

Date limite de
dépôt des dossiers :
15 avril 2024

Le président de la République a présenté le 30 mars 2023 un plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau ayant pour objectif de garantir de l'eau pour tous. Ce plan permet également d'améliorer la réponse face aux crises de sécheresse, et il nous engage collectivement à réduire de 10% nos besoins en eau d'ici à 2030. Ainsi, cet appel à projets a pour but de financer du matériel d'optimisation de l'irrigation pour remplacer l'utilisation du canon par la rampe ou la micro-irrigation.

QUELS ENJEUX SONT CONCERNÉS ?



- Optimiser les prélèvements d'eau servant à l'irrigation
- Avoir recours à du matériel plus efficient
- Contribuer à l'adaptation de l'agriculture face au changement climatique

QUELLES SONT LES ACTIONS SOUTENUES ?



- Le matériel neuf plus économe en eau (rampe sur enrouleur portée / traînée, rampe frontale, rampe pivot, micro-irrigation)
- Les équipements de pilotage des besoins et apports en eau (sondes tensio-métriques, sondes capacitatives, thermo-hygromètre, anémomètre, ...)
- Les expérimentations (micro-irrigation uniquement)

QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DE L'AGENCE DE L'EAU ?



- 4 millions d'euros mobilisés pour le financement du matériel d'optimisation de l'irrigation
- 500 000 euros mobilisés pour le financement d'expérimentations
- Subventions allant de 40 à 60% du montant finançable (selon examen des projets)



QUELS SONT VOS ENGAGEMENTS ?

- Restituer vos anciens matériels moins performants (prime de reprise)
- Réduire les prélèvements d'eau à l'échelle de votre exploitation (15% minimum)



Matériel d'irrigation performant et économe en eau

À QUI S'ADRESSE CET APPEL À PROJETS ?



- Pour l'achat de matériel de micro-irrigation : les exploitations agricoles présentant une consommation d'eau moyenne supérieure à 10 000 m³ par an
- Pour l'achat de matériel hors micro-irrigation : les exploitations agricoles présentant une consommation d'eau moyenne supérieure à 50 000 m³ par an
- Pour les expérimentations sont éligibles les organismes coopératifs (ex : CUMA)

QUEL EST LE CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS ?



Ouverture de l'appel à projets :
20 octobre 2023

Date limite de dépôt des dossiers :
15 avril 2024

COMMENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE ?



Les dossiers de demande d'aide devront se faire en ligne via le Téléservice Rubrique « Services en ligne » Téléservices

La demande d'aide se fera en ligne via un formulaire Excel et devra être complétée d'un dossier technique et administratif. Pour vous aider à renseigner votre dossier de demande de subvention, consulter le guide déposé dans la rubrique de cet appel à projets.

OÙ TROUVER LES DOCUMENTS TÉLÉCHARGEABLES ?



Les documents sont consultables et téléchargeables sur le site www.eau-artois-picardie.fr : Rubrique accès directs Appels à projets



Service Appui Paiements et Activités Economiques :

M.Quentin MONFOURNY (chargé d'études) - q.monfourny@eau-artois-picardie.fr

M.Patrice BIZAIS (chef de service) – p.bizais@eau-artois-picardie.fr